

L'IMPACT DE LA MONDIALISATION SUR LES RELATIONS ECONOMIQUES INTERNATIONALES***Dr.Mihoubi Fahima******Université Alger 3*****INTRODUCTION**

Depuis quelques décennies, la mondialisation s'impose comme nouveau cadre d'analyse des relations économiques internationales, et il existe au moins deux approches complémentaires et interdépendantes d'explication de ce phénomène qui correspond à une réalité multidimensionnelles :

La première

Consiste à se situer du point d'économique et de l'appréhender comme la manifestation et la résultante de l'extension de forces systématiques impulsées par le jeu, des lois du marché, de la libération, de l'ouverture croissante des économies et de l'intégration économiques. Elle s'inscrit dans me perspective multilatérale des relations économiques largement favorisé par les bouleversements pratique, technologique et idéologique qui se sont produits depuis les années 1980.

La deuxième

Consiste à se situer du point de vue de l'économie politique internationale⁽¹⁾

Et de la considérer comme un processus qui se déploie et se consolide à partir de la coexistence de rapports, d'influences et de force, mais aussi d'intégration et de coopération par les formes multinationales (FMN), les organisations économiques internationales (OEI) et les Etats –Nations.

Cette seconde optique appelle un certain nombre de questions parmi lesquelles nous pouvons souligner l'une d'entre elles et en L'occurrence la suivante :

Quelles sont les logiques respectivement développées par les trois principaux acteurs du système économique international à savoir, les FMN , les OEI et les Etat-nations dans la consolidation d'un ordre mondial ?

C'est précisément à cette question que nous consacrons ce présent article ou nous tentons également à rendre compte de la cohérence globale du nouvel ordre économique mondial, à la lumière des éléments d'explication et de réponse auxquels nous parviendrons.

Du point de vue méthodologique, trois niveaux structurent notre démarche. Ils sont liés aux nombreux objets qui ont mobilisé des débats sur la mondialisation ; il s'agit :

- 1-Les firmes multinationales : principal acteur de la mondialisation.
- 2-La mondialisation et la question du rôle de l'Etat ;
- 3-L'impact de la mondialisation sur les O.E.I.

**L'IMPACT DE LA MONDIALISATION SUR LES RELATIONS ECONOMIQUES
INTERNATIONALES**

Sachant que la mondialisation est dynamisée et régulée par des logiques d'interaction nombreuses et asymétriques d'acteurs privés et publics parmi lesquels les FMN, les Etats-nations et les OEI dominant par la spécificité de leurs rôles respectifs.

En effet, pour bon nombre d'auteurs⁽²⁾

La mondialisation marque une rupture par rapport à l'espace « internationale » car c'est « un phénomène de décomposition partielle de l'espace de régularisation national »⁽³⁾ lié à la fois :

- A des stratégies d'intégration par lesquelles les FMN définissent des règles de jeu qui semblent échapper aux frontières territoriales des Etat –nations
- A un nouvel ordre institutionnel qui soumettrait les régularisations nationales à des régularisations mondiales à travers un projet universel d'expansion et de consolidation du multilatéralisme libéral.

1- Les Firmes multinationales : Principale acteur de la mondialisation

On assiste avec la mondialisation à la montée de la puissance des FMN et l'importance de leur poids quantitatif et qualitatif est unanimement reconnue.

Nous commençons par avancer quelques chiffres et estimations nous permettant des caractériser les FMN (nombre, degré de transnationalisation, IDE etc. ...) pour montrer ensuite, à travers leurs choix stratégiques (fusion –acquisition, croissance interne et externe) que les FMN sont le principal moteur de la mondialisation et en particulier les firmes dites « globales ».

1.1 Le poids quantitatifs des FMN dans la mondialisation

1.1.1 L'accroissement du nombre des FMN et de leurs filiales

Quelques chiffres illustrent, le poids devenu croissant des FMN dans l'activité économique mondiale puisque « le nombre de FMN dans le monde est passé de 7000 au début des années 1970 à 37. 000 au début des années 1990 pour atteindre à l'heure actuelle 92. 000. Ces entreprises multinationales comptent aujourd'hui quelques 31.000 filiales (contre 170.000 en 1990) réalisant un chiffre d'affaires de 30.000 milliards de dollars. Elles emploient dans le monde entier 77 millions de personnes, soit quadruplement depuis 1982 plus de 1001 pays d'accueil hébergement plus de 1000 filiales chacun »⁽⁵⁾

A ces chiffres correspondant, bien sûr, des situations très contrastées par rapport par exemple, à l'importance des investissements directs (ID) dans l'investissement productif, au degré d'ouverture ou de dépendance des politiques et économies des Etats etc.....

1.1.2 L'essor des IDE

Sachant que les IDE expriment à la fois des opérations de croissance interne et de croissance externe des FMN, ils constituent un indicateur, sinon l'indicateur essentiel de mesure de l'activité des FMN dans le processus de mondialisation.

**L'IMPACT DE LA MONDIALISATION SUR LES RELATIONS ECONOMIQUES
INTERNATIONALES**

Les IDE se sont, en effet, accrus sous le nombre, croissant et le dynamisme des formes à mesure que la plupart des pays cherchent à attirer les IDE par l'ouverture relatives de leurs barrières à l'entrée des IDE telles que, L'allégement bureaucratique, l'ouverture de branches d'activités interdites jusque-là aux IDE, le relèvement des plafonds limitant le niveau des IDE dans le capital des entreprises et des formes locales etc....⁽⁶⁾

Selon L.CARROUE « la montée fulgurante des IDE s'explique par une profonde transformation des politiques des Etats envers les capitaux étrangers puisque ces des dernières années 94% des 1035 révisions réglementaires leurs sont plus favorables alors que les traités libéraux interétatiques assurant leur sécurité sont passés le 181 fin 1980 à 1856 en 1999 »⁽⁷⁾

par ailleurs la multinationalisation des firmes par les IDE s'explique aussi par la privatisation et la libéralisation des services commerciaux et financiers, par l'émergence de nouvelles FMN dans les services où certaines activités tendent à fusionner à l'échelle mondiale et par des mutations des systèmes productifs

La croissance des IDE est telle qu'elle ne détache respectivement de celles du PIB et des exportations, catégories économiques auxquelles elle est traditionnellement liée.

Le tableau suivant, retraçant les évolutions comparées du PIB, du commerce international et des IDE dans le monde fait apparaître les données suivantes :

TAUX DE CROISSANCE ANNUEL MOYEN

Année	1986 -1990	1999-1995	1996-2007
PIB	10,8	5,6	1,3
Exportation des biens et services	15,6	5,4	3,4
Flux IDE entrants	23,1	21, 1	40,2
Stocks IDE entrants	14,7	9,3	17,2
Fusions et acquisitions	25,9	24,0	51,5
Sources : CNUCED rapport sur les IDE dans le monde 2013			
http://www.unctad.org/fdistatiste .			

Ainsi le taux de croissance annuel moyen des flux d'IDE est de 23,1% de 1986 à 1990, il maintient sa progression au cours de la moitié des années 1990 avec une moyenne de 21%. puis il double pratiquement pour atteindre 40,2%. Au cours de la seconde moitié des années 1990 et jusqu'aux années 2010. Cette période est d'ailleurs considérée comme à l'âge d'or des IDE qui sont le principal vecteur de la mondialisation et témoignent de la puissance des multinationales dont l'IDE est un moyen privilégiés de développement »⁽⁸⁾

Au cours des trois périodes rapportées dans le tableau, les taux de croissance respectifs des flux d'IDE entrants sont supérieurs à eux du PIB et des exportations de biens et services.

*L'IMPACT DE LA MONDIALISATION SUR LES RELATIONS ECONOMIQUES
INTERNATIONALES*

Enfin le taux de croissance des fusions - acquisitions mondiales relativement stable mais élève pendant les années 1980-1995 passé à une moyenne annuelle de 51% dans les années fin 1990/2000.

Ces chiffres traduisent une vague de fusions-acquisitions qui représente la troisième après celles successives de la fin du 19eS et du début du 20eS. Stratégie privilégiée par les FMN, la fusion – acquisition offre à la firme l'opportunité d'entrer plus ou moins rapidement dans la sphère des leaders mondiaux de son secteur ou de sa branche et de bénéficier des retombées de « l'effet de taille » tels que les économies d'échelle, le renforcement de la compétitivité, le partage des risques etc.

Le fusions-acquisitions ont périodiquement (2000-2002-2003-2007) connue des pic avec par exemple plus de « 175 méga-firmes en 2000, 113 mégafusions en 2001, 81 en 2002, 56 en 2003 »⁽⁹⁾. Elles ont, entre autres conduit à l'émergence d'oligopoles dans certains secteurs tels ceux de l'automobiles, des banques, des assurances, des télécommunications, pharmacie.

La multiplication des fusions-acquisitions ont d'ailleurs entamé le statut producteur classique de certaines firmes qui ne gardent , à travers différents types d'alliances(complémentaires, la co-intégration la pseudo-concentration) qu'un semblant de nationalité puisque, par définition ,l'alliance stratégique est « une association entre plusieurs firmes concurrentes qui choisissent de mener à bien un projet ou une activité spécifique en coordonnant les compétences, moyens et ressources nécessaires, plutôt que de se faire concurrence sur l'activité concernée ou fusionner entre elles »⁽¹⁰⁾

Ces stratégies dénotent d'une tendance d'évolution qui s'éloigne progressivement d'une intégration stratégique visant l'échelle mondiale.

Pour croissance externe les firmes »se positionnent au plus près de leurs marchés ; elles s'implantent dans des environnements propices aux échanges technologiques et bien dotés en infrastructures et en personnels (Inde, Chine, Brésil, Afrique du Sud, Pays émergents).Elles peuvent rapprocher leurs unités de production avec des services techniques qui sont associés au sein de leur réseaux de production ».⁽¹¹⁾

Les fusions-acquisitions ont très rapidement touché, mais à des degrés divers, l'ensemble des régions du monde.

A ce sujet, les statistiques de l'OCDE font part de : 70% des fusions-acquisitions dans les pays développés 22% en Amérique du Nord, 19% dans les pays en voie de développement dont 10% en Asie, 7% en Amérique Latine et 2% en Afrique⁽¹²⁾

1.1.3 La croissance du degré de transnationalisation

Dans un rapport annuel de conférence des nations-unies sur le commerce et le développement (CNUCED) sur l'investissement dans le monde, le calcul de degré de transnationalisation « des 100 plus grandes FMN fait ressortir une croissance

**L'IMPACT DE LA MONDIALISATION SUR LES RELATIONS ECONOMIQUES
INTERNATIONALES**

significative de ce dernier à partir des années 1990. Le tableau suivant illustre cette réalité.

Tableau N° : Le degré de transnationalisation des 100 plus grandes FMN.		
Critères	1999	2008
Actifs étrangers (en milliards USD)	5092	10687
En % du total (étranger)	41,71	57
Ventes étranger (en milliard USD)	43,18	8518
En % du total (étranger)	49,17	16
Emploi étranger (nombre en millier)	13279	15302
En % du total (étranger)	45,56	58
Indice de transnationalisation moyen	52,6	62,4

Source : CNUCED. Rapport sur l'investissement mondial

2009 <http://www.unctad.org/fdistatistics>.

Il ressort à la lecture de ce tableau, deux significations qui démontrent l'essor quantitatif des FMN dans le contexte de la mondialisation :

1-Le passage du degré moyen de transnationalisation d'une valeur de 52,6% en 1999 à 62,4% en 2008 permet de souligner un plus grand déploiement des activités des FMN au niveau mondial, ceci d'une part.

2-D'autre part « ces entreprises peuvent être considérées comme globales dans la mesure où leur indice de transnationalisation est plus souvent supérieur à 50% »⁽¹³⁾

Au poids croissant de la multinationalisation des FMN appréhendé jusqu'ici quantitativement s'ajoutent des changements de leurs stratégies qui témoignent d'une évolution qualitative des processus de multinationalisation des FMN.

2. L'évolution qualitative du processus de multinationalisation des FMN

Avec la mondialisation la multinationalisation des FMN connaît une mutation en passant :

2.1 D'une double logique d'approvisionnement et de conquête de marché qui répondait à la fois à une croissance portée par des standards fordistes (production de masse, réalisation d'économies d'échelles) et dans une moindre mesure, à des stratégies d'IDE dans la production de biens de production et de consommation afin de contourner les politiques commerciales tarifaires et douanières lorsque celles-ci sont jugées désavantageuses.

2.2 A une logique d'intégration structurelle ⁽¹⁴⁾

Où l'activité de production s'organise à l'échelle mondiale. Cette intégration exige et permet de nouvelles stratégies qui mettent la flexibilité de la firme et la localisation spatiale au cœur des objectifs de rentabilité et de croissance interne et externe de la firme car « ni le capital, ni le travail, ni les matières premières ne constituent en soi le facteur économique déterminant. l'important c'est la relation optimale entre ces trois facteurs. Pour établir cette relation, la firme ne tient compte

*L'IMPACT DE LA MONDIALISATION SUR LES RELATIONS ECONOMIQUES
INTERNATIONALES*

ni des frontières, ni des réglementations mais seulement de l'exploitation intelligente de l'information, de l'organisation du travail et de la révolution de la gestion »⁽¹⁵⁾

Autrement dit, en cherchant à optimiser la totalité de la chaîne de valeur, c'est-à-dire l'ensemble des services nécessaires à la mise sur le marché d'un produit depuis la recherche / développement au marketing - par des réseaux de plus en plus denses- la multinationalisation a au total conduit à l'émergence de firmes globales. (cf. degré de transnationalisation) qui donnent à certains secteurs et marchés des structures oligopolistiques.

Ce passage de la FMN classique à la FG peut être brièvement décrit de la façon suivante :⁽¹⁶⁾

- 1- Dans le processus classique de multinationalisation communément appelé « internationalisation » (1950-1980) les stratégies des FMN sont des stratégies d'approvisionnement et de marché.
- 2- L'échelle internationale s'articule autour de régions (pays, continents)
- 3- Les filiales ne sont pas spécialisées dans des segments de production spécifiques et elles ont une relative autonomie de production de gestion et de commercialisation, mais restent liées à la société mère dans les domaines de la coordination, du contrôle, de la recherche /développement de la finance.
- 4- Avec le passage de la FMN à la firme globale, les stratégies d'approvisionnement et de marché existent toujours mais elles s'intègrent d'avantage à une nouvelle stratégie dite de « rationalisation »⁽¹⁷⁾ basée sur la production et l'exportation de tout types de biens dans des espace »es géographiques articulés aux pays où les coûts des facteurs de productions sont faibles et où l'environnement économique, juridique, fiscal, technologiques, etc.... est propice à la multinationalisation.
Cette stratégie de rationalisation s'accompagne de stratégie de croissance interne et externe alliant des réseaux de contrôle (intégration horizontale) par fusion-acquisition à des réseaux de coopération (intégration verticale) et de partenariat.
- La stratégie de rationalisation implique également une flexibilité de la segmentation technique et spatiale de la production.
- 5- Ainsi et à l'externalisation de la fonction production s'oppose ne centralisation des fonctions stratégiques à l'exemple de la recherche /développement
- 6- Dans ce processus les échanges intra - firmes se développent autour d'une division mondiale du travail et de filiales qui deviennent des ateliers à forte spécialisation.

Les échanges inter-firmes se tissent entre des groupes qui dynamisent les relations de coopération et de concurrence.

Au total la firme globale dite également firme-réseau et un regroupement de firmes qui concluent entre elles des accords conçus à l'échelle mondiale. A l'intérieur

L'IMPACT DE LA MONDIALISATION SUR LES RELATIONS ECONOMIQUES INTERNATIONALES

de ces réseaux se tissent des relations aussi nombreuses que diversifiées alimentant des flux mondiaux de produits, de services, de capitaux et de technologie.

L'objectif étant le rapprochement pour le partage des opportunités et des risques plutôt que l'acquisition d'actifs.

Avant d'acquérir un statut de F.G, la FMN passe graduellement par des stratégies régionales puis multirégionales.

Disons pour finir que le nombre de FG reste limité, il est incontestable que la mondialisation à la fois élargie, accéléré et polarisé ce phénomène qui en retour exerce un effet déterminant dans la mutation d'un système économique international à un système mondial.

2. Le mondialisation et la question du rôle de l'Etat

Le système économique international a depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, largement été édifié sur les Etats –nation définis, du point de vue économique, comme des ensembles coordonnés de centre de décisions plus ou moins autonomes soumis au pouvoir de l'Etat ou de la contrainte publique qui s'exerce à travers différents systèmes : système juridique, institutionnel, fiscale, protection sociale etc.....

Ce système s'est « graduellement affaibli en raison de modification de rapport de force :

- 1-L'économie américaine qui en constitué la clé de voute, a perdu sa prééminence ;
- 2-Le nombre de pays jouant un rôle significatif sur la scène mondiale s'est accru (chine, Inde, pays émergents) ;
- 3-La libération de l'économie mondiale, en accroissant le pouvoir des firmes a réduit ipso-facto celui des Etats »⁽¹⁸⁾

Nous pouvons en effet évoquer, dans le prolongement de cette citation, au moins deux causes ayant à la fois conduit à l'élargissement des contours du SEI, tout en réduisant relativement le rôle des Etats ; il s'agit entre autres :

- de l'accroissement du rôle stratégique des FMN tel que nous avons tenté de mettre en lumière dans le premier point de cet article (cf.1)
- de la domination de l'idéologie libérale et néolibérale aussi bien du point de vue économique que du point de vue de l'économie politique internationale

2.1. La domination de l'idéologie néolibérale

L'Etat du système intellectuel à partir de la fin des années 1980, atteste de la prédominance d'une idéologie néolibérale qui s'exerce aussi bien au niveau économique qu'au niveau de l'économie politique internationale et devient une des composantes fondamentale du processus de mondialisation

2.1.1. Au niveau économique

L'idéologie néolibérale qui soutient le projet de mondialisation a pu dominer et avoir des effets directs et indirects sur l'ensemble des Etats -Nations qu'ils soient, peu moyennement ou très développés, c'est sans doute parce qu'elle a été portée par les stratégies des firmes mais aussi parce qu'elle a été largement diffusée par les O.E.I en général et par celles qui ont l'avantage de contrôler et de réguler l'ordre économique mondial en particulier.

Cette idéologie prône des politiques économiques favorables à la conception libérale de l'économie qui, en associant, rationalité et utilité marchande, s'emploie à justifier la supériorité de la dynamique spontanée des marchés comparativement aux effets néfastes des politiques d'un Etat social. (effets illustrés par la faillite des Etats socialistes et des crises de développement)

Des centres de recherches académiques, des fondations particulièrement actifs auprès des médias ⁽¹⁹⁾, mais aussi des firmes majoritairement anglo-saxonnes participent à cette entreprise d'information et de vulgarisation qui part des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne, Gagne l'Europe, l'Asie puis le reste du monde, c'est ainsi que des cadres explicatifs unifiés et uniformisants et auxquels se réfèrent les élites les responsables politiques, les décideurs, fournissent et des analyses et des approches en terme d'équilibre des règles économiques libérales.

Celles-ci sont considérées comme étant « de bonnes règles auxquelles devraient se conformer tous les pays riches ou pauvres, et dans toutes les situations »⁽²⁰⁾

C'est ainsi qu'en l'espace de quelques années, le néolibéralisme renforce au niveau international l'idée d'une nécessaire application de programme qui s'énoncent comme une connaissance universelle reprenant à leur compte une logique régulatrice qui « en supprimant les obstacles aux échanges de biens et de services, en facilitant les mouvements internationaux de capitaux en laissant les monnaies trouver leur point d'équilibre sur le marché des changes prône que les gouvernements assurent une meilleure allocation des ressources des économies d'échelle, une baisse des prix, une hausse de la productivité et de la compétitivité des entreprises, des progrès techniques et des transferts de la technologie qui sont favorables à la croissance économique et au bien-être »⁽²¹⁾

Il s'agit, en d'autres termes, de restreindre le rôle de l'Etat dans l'économie et de l'orienter vers l'encouragement et la promotion de l'initiative privée, de la concurrence, du libre-échange et de l'ouverture des marchés à la concurrence et aux IDE. Soit au total un ensemble de principes qui théoriquement permettraient aux économies du monde de s'intégrer au marché mondial.

2.1.2. Au niveau de l'économie politique internationale.

C'est également une approche libérale qui domine la problématique de la régularisation économique internationale à partir des années 1990.

L'IMPACT DE LA MONDIALISATION SUR LES RELATIONS ECONOMIQUES INTERNATIONALES

Largement inspirée par la théorie néoclassique et la théorie des jeux, les partisans⁽²²⁾ de la théorie dite des « régimes internationaux » relativisaient l'état comme interlocuteur par excellence des relations économiques internationales, dans un ordre, selon eux, qui n'est plus conditionné ni Par l'emprise d'une puissance, ni par la souveraineté de l'état –nation.

Les régimes internationaux sont des structures permanentes c'est- à dire des organisations internationales ou mondiales qui combinent les principes de la coopération et de l'hégémonie, et acquièrent une autonomie relative vis-à-vis des états qui les créent ainsi qu'une « légitimité de rationalité » ou un pouvoir institutionnel à produire des normes, des principes induisant des régularités dans les comportements des Etats.

Les régimes internationaux sont selon S.KRASNER, « un ensemble de principes , de normes de règles et de processus de décision autour desquels les attentes des acteurs (les Etats) convergent sur un sujet donné ou dans un domaine spécifique des relations internationales (commerce, finance, pétrole etc..) ». ⁽²³⁾

Ils permettent de réduire les défaillances du marché en abaissant les « couts de transaction », et influencent la manière dont les acteurs économiques et politiques définissent leurs intérêt et offrent à long terme des cadres de comportements prévisibles et coopératifs et viennent ainsi des structures au service des Etats – membres. Le souci de rationalité prôné par les théoriciens des régimes fait qu'ils suggèrent que dans un contexte d'interdépendances accrues (mondialisation), les solutions coopératives sont préférables aux solutions non-coopératives. Le régime devient ainsi une structure de coopération maximisant les gains et minimisant les obstacles. Avec la mondialisation ; « l'imbrication entre la sphère interne des Etats – nations et le domaine des relations économiques internationales tend à se raffermir. L'évolution des Etats est en effet surdéterminée par des phénomènes et des processus internationaux ; et les liens d'interdépendance ou de dépendance entre le gouvernement augmentent. La politique est plus que jamais influencée par des décisions qui se prennent au niveau international.» ⁽²⁴⁾

La problématique de la régulation mondiale des relations économiques, et également conceptualisée par une autre notion qui est celle de la « gouvernance ». A ce sujet , le phénomène de mondialisation changé le discours et les actions des O.E.I et renforce le débat autour de la gouvernance dans le but de dégager des questions et des solutions quant à l'avenir des Etats –nations .c'est ainsi que dans l'incitations et l'encouragement, à l'ouverture des économies , aux ajustements structurels et plus généralement à l'adaptation des Etats et des sociétés à la mondialisation qui semble également etre un mode de régulation ou l'échelle mondiale primerait sur l'échelle nationale, les OEI parlent d'une « bonne gouvernance » qui serait liée à la mise en œuvre de politiques économiques et sociales efficaces ; transparentes et équitable et qui engloberait l'Etat, la société civile et le secteur privé.

La gouvernance est également définie comme l'exercice de l'autorité politique, économique et administrative dans la gestion odes nationales.

*L'IMPACT DE LA MONDIALISATION SUR LES RELATIONS ECONOMIQUES
INTERNATIONALES*

Plus généralement, disons que la mondialisation suscite un intérêt croissant pour la notion de gouvernance qui participe à la prise de conscience de la nécessité de concevoir et d'envisager des approches globales dans de nombreux domaines (environnement, énergie, commerce, santé, pauvreté, urbanisation etc....), devenant de plus en plus interdépendant au niveau mondial et faisant intervenir non seulement les Etats mais aussi des acteurs privés (O.N.G), mouvements citoyens, médias....) et publics (entreprises, institutions) et des organisations internationales voire mondiales.

2-2 Etats et mondialisation :

De ce qui précède nous pouvons affirmer que la pensée néolibérale dans ses rapports aux bouleversements intervenus dans les domaines aussi variés que nombreux de la politique l'économie, la technologie, l'information et la communication etc, a entre autres eu pour effet « d'inciter les Etats à réfléchir aux possibilités offertes par la globalisation et aux moyens d'y accéder ».⁽²⁵⁾

Dans cette partie de notre article, nous ne pouvons que nous limiter à une brève schématisation synthétique du rôle des Etats par rapport au cadre international. (nous faisons totalement abstraction du cadre national).

Encore faut il rappeler que si la mondialisation a généralement conduit à une libéralisation qui est devenue une caractéristique commune à toutes les économies, il n'en est pas de même de l'intégration qui elle demeure asymétrique et polarisée.

En effet, l'horizon ou l'échelle globale de la mondialisation correspond d'abord et avant tout « aux ensembles régionaux présentant une cohérence géopolitique et culturelle forte, à l'instar de l'Europe occidentale, de l'Amérique du Nord, de l'Asie orientale. »⁽²⁶⁾

Cette remarque étant faite, disons que la prise en compte par les Etats des contraintes et opportunités de la mondialisation a essentiellement débouché à une adaptation de leurs politiques économique internationales ; en particulier à la « contrainte intérieure » ou à l'environnement mondial.

En termes d'Etats-nation et de leurs rapports à la mondialisation, trois groupes hiérarchisés et non homogènes se structurent :

2.2.1. Pour les Etats à économies riches et développées ;

Les bouleversements induits par la mondialisation se produisent dans la continuité et sans ruptures de leurs institutions. C'est pourquoi ils s'adaptent à une SEI qu'ils dominent et qui par essence évolue.

Les politiques économiques des grandes puissances jouent un rôle fondamental dans la construction et la gestion de l'économie internationale.

En outre les politiques des différents Etats (Europe, Amérique, Asie) sont déterminantes dans l'intégration de chacun d'eux aux flux financiers et économiques de la mondialisation. La libéralisation et la déréglementation des marchés est aussi le

*L'IMPACT DE LA MONDIALISATION SUR LES RELATIONS ECONOMIQUES
INTERNATIONALES*

fait de décisions politiques impulsées et soutenues par des institutions internationales multilatérales et par des unions régionales.

2.2.2 Pour les états à économies émergentes ;

Et dont la plupart d'eux se localisent en Asie orientale et en Amérique latine, ils ont connu de fortes croissances durant les dernières décennies et ont opté pour une pleine intégration au système mondiale dans le but de renforcer leur attractivité internationale dans le déploiement des réseaux mondiaux de productions et d'échanges commerciaux et financiers et de confirmer leurs potentiels de concurrence dans certains domaines de l'économie. Ces Etats font en sorte de maintenir des avantages concurrentiels et de créer des avantages comparatifs dynamiques (et non statiques) à partir de la mise en place d'appuis aux investissements, aux IDE et aux exportations dans le cadre de stratégies associant efficacement le couple Etats/marché.

2.2.3. Pour les Etats à économies en transition à l'économie de marché.

Au contraire du groupe des Etats ci-dessus, ces Etats ont opté, bien avant la mondialisation, pour des stratégies économiques internationales relativement autonomes.

Ils ont, par conséquent, tous du, après des résultats plus ou moins mitigés, réorienter leurs choix vers davantage d'ouverture pour t'entrer de bénéficier des opportunités offertes par la mondialisation.

Pour ces Etats, la mondialisation signifie l'alignement sur les modèles occidentaux par l'adoption de leurs institutions, leur philosophie libérale, notamment en matière de réduction ou de réorientation de l'intervention de l'Etats dans l'économie.⁽²⁷⁾

Finalement, malgré la tendance générale a un désengagement économique relatif des Etats, désengagement qui rappelons- le, concerne différemment les domaines économiques et sociaux, et à divers degrés, les Etats continuent d'avoir un rôle stratégique dans la mondialisation en ce sens ou :

- Ils tentent d'établir par la voie d'organisation régionales (ALENA, MERCOSUR, ASEAN, UE) ou mondiales (O.M.C) une participation plus ou moins active aux flux mondiaux. en effet « après la mondialisation le deuxième grand phénomène économique de cette fin de siècle est la régionalisation de l'économie mondiale »⁽²⁸⁾

Les espaces régionaux sont une manière d'aborder, dans un espace réduit, les enjeux soulevés par la mondialisation, parmi lesquels l'attractivité des IDE est dominante.

Le pragmatisme des Etats des poussent à saisir l'opportunité d'intégrer des espaces désormais complément ouverts et apolitique pour se lancer dans une compétitivité technico-économique.

- Ils se recentrent sur les fonctions régaliennes, mettent en place des processus de privatisations, des codes d'investissement, des partenariats, tout en se

*L'IMPACT DE LA MONDIALISATION SUR LES RELATIONS ECONOMIQUES
INTERNATIONALES*

désengageant relativement des activités productives prises en charge par des imbrications d'acteurs privés, mixtes et publics.

Ils tentent, en conclusion, d'adapter l'économie nationale espace de régularisation, marchande, monétaire, de production mais aussi de construction de formes institutionnelles et de compromis sociaux, à un des enjeux de la mondialisation économique et qui est la constitution de nouveaux espaces de régulation (marchés mondiaux, marchés financières, firmes globales, multilatéralisme commercial) etc. en se basant sur des marges de manœuvre qui peuvent se situer au plan régional et international voire mondiale pour les plus puissants d'autre –eux.

3- l'impact de la mondialisation sur les O.E.I

Par leur nombre, leurs domaines d'intervention respectif, leur moyens matériels et humains, leurs forces de régularisation etc.... ; les OEI structurent véritablement les REI en fixant des règles, des normes, des principes qui sont contrôlés par des Etats –membres et généralement négociés et acceptés, parfois imposés, dans un rapport de temps- espace donné. Elles fournissent ainsi des cadres structurés et réglementés d'intervention des Etats. elles permettent , par des mécanismes de négociations périodiques , d'organiser la concertation, la coopération et l'intégration économique.

Elles sont un acteur important, mais non stratégique, du SEI auquel elles s'articulent par un rôle régulateur qui consiste : ⁽²⁹⁾

- D'une part à définir et à mettre en œuvre les fondements doctrinaux de l'ordre économique international et ;
- D'autre part, à promouvoir et à contrôler des relations d'échange, de production, de financement mais aussi de coopération et d'intégration entre les pays.

Ce rôle est important car il permet de donner au SEI son unité, et de maintenir sa stabilité et son équilibre relatif. Ce rôle peut évoluer car les OEI ont un potentiel de « flexibilité adaptative » ou de « flexibilité transformative » ⁽³⁰⁾ aux changements avérés ou en cours du SEI.

Après plus de trois décennies de fonctionnement durant lesquelles les OEI (notamment celle issues des accords de Bretton-Wood) ont activement participé à la mise en place des fondements et des mécanismes de régularisation du SEI dans ses dimensions monétaire, financière (FMI-BM) commerciale (GATT) et de développement (CNUCED , ONUDI, PNUD...) , elles se sont spontanément retrouvées impliquées dans des processus de transformations de l'ordre économique auxquels elles doivent faire face. En effet en créant de nouvelles formes et conditions d'interdépendance entre les économies, la mondialisation appelle à des régulations globales et par conséquent à une restructuration du système des OEI confronté à de nouveaux défis et enjeux

Car « les organisations internationales ont été fondées pour traiter de l'internationalisationpas de la globalisation ». ⁽³¹⁾

*L'IMPACT DE LA MONDIALISATION SUR LES RELATIONS ECONOMIQUES
INTERNATIONALES*

Autrement –dit la question des retombées de la mondialisation sur les OEI la réponse n'est pas uniforme, car parmi celles-ci certaines (celles spécialisées des Nations-unies et en particulier la CNUCED) ont été discréditées. Elles ont connu une perte d'influence et d'audience et ont pratiquement été marginalisées par celles qui défendent l'économie libérale et accélèrent le processus de mondialisation.

En fait la mondialisation a en général accentué la hiérarchie entre les OEI en rapport avec les rôles qu'elles sont tenues d'assurer et la sensibilité de leurs champs d'actions respectifs ; elle a en particulier, impulsé les plus sensibles à la stabilité financière et commerciale de l'ordre mondial à connaître une évolution qui soit équivalente à ses enjeux. Afin d'appuyer cette dernière affirmation, nous procédons, dans ce qui suit, à montrer comment la mondialisation a renforcé le dispositif institutionnel issu des accords de Bretton-Woods et ceci dans 1- sa composition, 2- son esprit, 3- ses prérogatives :

3.1. Dans sa composition :

Le remplacement du GATT par l'OMC a été le renforcement le plus significatif du dispositif institutionnel des R.E.I ; puis qu'il atteste du passage d'un système commercial international à un système commercial multilatéral mondial. Largement dépassé par les enjeux de la mondialisation, le GATT a connu des limites structurelles et fonctionnelles qui l'ont rendu totalement obsolète.

La mondialisation économique en général et la mondialisation commerciale en particulier ne peut en effet progresser et se renforcer que dans une perspective multilatérale des relations économiques entre les Etats -nations et ceci en raison de l'intensification des interdépendances économiques, commerciales et financières, de l'élargissements de ces interdépendance à de nouveaux pays émergents parmi lesquels certains ont une vocation régionale (chine, Inde, Brésil...),et enfin de l'extension de l'économie de marché à de nouveaux espaces géoéconomiques(PECO, pays en développement).

Pour pouvoir concrétiser sa vocation mondiale,

L'OMC s'est dotée d'un ensemble de moyens (structure, principes, Accords sectoriels...) de manière à faire participer tous les pays, quelque soit leur poids économique et commerciale, au multilatéralisme commerciale et eux enjeux de mondialisation commerciale, à savoir :

- L'essor du commerce des biens et services ainsi que les changements qualitatifs intervenus dans le commerce du fait de l'interaction croissante entre les IDE, le commerce et les services.
- L'unification et l'harmonisation du système commercial multilatéral.
- La recherche d'un certain équilibre entre la libéralisation croissante des économies et la promotion du développement durable et en particulier environnemental et social.

3.2. Dans son esprit :

La mondialisation fait que les OEI doivent non seulement gérer les rapports traditionnels de coopération entre les Etats mais elles doivent également constituer

L'IMPACT DE LA MONDIALISATION SUR LES RELATIONS ECONOMIQUES INTERNATIONALES

des appuis à la réalisation de la libéralisation et de l'intégration, caractéristiques fondamentales de la mondialisation.

Elles doivent, en d'autres termes, veiller à la cohérence à la prévisibilité, à l'indivisibilité et à l'universalisme du nouvel ordre mondial, soit aux valeurs qui caractérisent le multilatéralisme.

Le multilatéralisme libéral qui depuis les années 1950 fonde la coopération internationale permet théoriquement de réduire les tensions et les déséquilibres internationaux par le recours à la négociation commerciale et financière. Il constitue un moyen d'atténuer la nature conflictuelle des REI car il produit un ensemble de principes, de règles et de normes qui bénéficient à tous les Etats, en même temps qu'il les oblige de façon à peu près équivalente, à les respecter dès lors qu'ils y adhèrent. Ce multilatéralisme triomphe pas sa supériorité, son efficacité à n'exclure aucun pays d'un système international coopératif sensé être profitable à tous. L'interdépendance étant considérée bénéfique dans pratiquement toutes les relations économiques et pour tous les pays car « les mécanismes de la « main invisible » qui parient sur la communauté d'intérêts des unités (individus ou nations) peuvent se révéler défailtants dans le jeu des relations internationales, le manque de coopération peut conduire à des situations sous-optimales, contraires aux intérêts de chacun des parties ».⁽³²⁾

Ce multilatéralisme qui par définition est une pratique qui vise à coordonner les politiques nationales, les Etats s'apparente, dans le contexte de la mondialisation, d'avantage à un « projet de société spécifique ».⁽³³⁾ Nécessitant des régulations mondiales. Celles-ci loin de remettre totalement en cause les Etats -nations renvoient à la gouvernance mondiale en générale et à la réforme, en particulier, des OEI les plus sensibles à la consolidation de la mondialisation.

C'est la tout l'enjeu de la mise en place d'une organisation mondiale du commerce qui « tend à réaliser l'unification de la société internationale, en faisant pénétrer en son sein tous les Etats qui la composent ou tous au moins, y jouent un rôle de premier plan, tout en cherchant à résoudre des problèmes qui se posent à l'échelle de la planète, ou sont de nature à affecter la société internationale dans son ensemble ».⁽³⁴⁾

Au niveau financier, en absence d'une gouvernance globale qui reste à recevoir ou d'une nouvelle architecture institutionnelle financière, les institutions financières et particulier le FMI et la B.M ont montré une certaine aptitude, du reste critiquée, aux exigences du changement suscité par la mondialisation.

3.3. Dans ses prérogatives.

Légitimées au nom du multilatéralisme et de la « bonne gouvernance » les rôles élargis de l'OMC mais aussi des principales institutions financières (FMI, BM) ont essentiellement consisté à « définir les modalités d'insertion des pays en transition à l'économie de marché dans le système mondial et constituer ainsi une étape importante de la mondialisation ».⁽³⁵⁾

**L'IMPACT DE LA MONDIALISATION SUR LES RELATIONS ECONOMIQUES
INTERNATIONALES**

En effet la gouvernance qui, comme nous l'avons précédemment évoqué, prend avec la mondialisation un sens global, devient un élément structurant de l'approche conjointe du FMI et de la BM qui au nom de « bonne gouvernance », sont entrés dans une nouvelle étape..en réclamant de manière explicite la reconnaissance de leur droits à s'emparer de domaines politiques au nom de l'efficacité de leurs interventions ».⁽³⁶⁾

Dans une étude réalisée par A.PESME⁽³⁷⁾ au début des années 2000 , sur la gouvernance mondiale, et en particulier sur les trois grandes fonctions du FMI, que sont les fonctions de surveillance, d'aide financière et technique, nous pouvons identifier un ensemble d'actions parmi lesquelles certaines sont nouvelles alors que d'autres complétant ou élargissant le rôle du FMI.

Il en est de même pour la BM qui elle aussi est gagnée par la nécessité de rénover ou d'élargir certaines de ces actions qui s'inscrivent dans l'affirmation d'un rôle plutôt normatif et politique⁽³⁸⁾ à l'exemple de :

- La conditionnalité qui est élargie au domaine politique et institutionnel.
- Le passage de l'aide au développement aux prêts d'ajustement structurel.
- Le chevauchement sur un nombre croissant de domaines d'intervention (santé, éducation, environnement etc....) qui ne relèvent pas, en principe, de ses prérogatives. Cette question a fait que « les agences spécialisées de l'ONU (OMC, UNESCO etc....) se sont senties parfois dépossédées de leur domaines de compétence par cette institution qui ne se contente plus de mobiliser des ressources substantielles, mais intervient dans la définition des politiques sectorielles»⁽³⁹⁾

C'est cette même réorientation et diversification des missions de la BM qui fait dire à M.C.SMOUTS, dans son ouvrage consacré aux organisations internationales que la BM apparait « à la fois comme un intermédiaire financier, une agence d'aide au développement , un fournisseur d'assurance technique, une agence de garantie contre les risque non commerciaux ,un consultant en développement ,un gigantesque bureau d'études dont les données s'imposent au monde entier. »⁽⁴⁰⁾

En définitive, la conclusion à laquelle aboutit cette exquise sur l'impact de mondialisation sur les principales OEI est qua l'instar de leur simultanité, les nouvelles approches des trois grandes organisations (OMC, FMI, BM) ont révélé des similitudes mais aussi et par-dessus tout, une volonté de s'inscrire dans la dynamique de l'ordre économique mondial pour le consolider et l'accélérer.

Conclusion

Au terme de cet article suscité par la question du rapport des acteurs du système économique international au phénomène ou au processus de mondialisation, nous parvenons à la conclusion que celle-ci participe à la fois à l'élargissement et à la mutation du SEI ainsi qu'au changement des rôles respectifs de ses principaux acteurs parmi lesquels :

1/ les FMN s'en sont détachées comme principal acteur et vecteur de la mondialisation.

**L'IMPACT DE LA MONDIALISATION SUR LES RELATIONS ECONOMIQUES
INTERNATIONALES**

2/ les Etats, qui constituent les fondements même du SEI, agissant et s'adaptent selon les contraintes et/ou les opportunités de la mondialisation.

La mondialisation, qui appelle en principe à des régulations globales ou à une gouvernance globale qui aujourd'hui reste à concevoir, a renforcé, sans pour autant remettre totalement en cause le fonctionnement du dispositif institutionnel existant qui demeure marqué par des éléments de continuité parmi lesquels certains ont été renforcées (multilatéralisme, esprit de Bretton-woods), alors que d'autres, parce qu'ils ont été fragilisés ou inadaptés ont été restructurés (système commercial, logique de l'internationalisation).

références

- (1) – C- CHAVAGNIEUX . Théoriser la mondialisation : les approches en termes d'économie politique internationale. Economie et sociétés N° 04 1998
- (2) –G.THOMPSON. situer la mondialisation revue internationale des sciences sociales N°155 Mars 1998 .
- BENICHI, Histoire de la mondialisation Vuibert Paris .2003.
 - BOUCHET, La globalisation, pearson éducations, paris,2005.
 - D.COHEN, La mondialisation et ses ennemis, Grasset, paris, 2004
- (3) G .LAFAY C.HERZOG M.FREUDENBERG .D.UNAL-KENSENCI, Nations et mondialisations, Edition Economica, paris 1999-pp 68 et suiv
- (5) M.LEMOINE. P.MADIES, T.MADIES. LES GRANDES QUESTIONS D'ECONOMIE ET DE FINANCES INTERNATIONALES, EDITIONS DE BOECK, PARIS, 2012, p 120
- (6) L.CARROUE, GEOGRAPHIE DE LA MONDIALISATION ARMAND COLIN , PARIS 2007, P 81
- (7) P.CADE , NE LA MONDIALISATION,EDITIONS SEDES, PARIS,2007
- (8) D.LEMOINE, P.MADIES. Les grandes questions d'économie et de finance internationales op-citée, p 136
- (9) J.L.MUCCHIELLI. RELATIONS ECONOMIQUES INTERNATIONALES. EDITIONS HACHETTE ? PARIS 2005 P36
- (10) C.DUSSANGE. B.GARETTE. ALLIANCESSTRATEGIQUES.MODE D'EMPLOI. REVUE FRANCAISE DE GESTION.N° 85 5SEPT-OCTO° 1999. P4
- (11) M.DELAPIERRE. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT in IMAGES ECONOMIQUES DU MONDE politique, ECONOMIQUE Armand COLIN. PARIS P34
- (12) OCDE.2007 <http://www.oecd.org/contrieslist>.
- (13) F.BOST . Image économique du monde Géo-politique économique, 201 ; op citée p 35
- (14) W.ANDREFF, les multinationales globales, paris éditions la découverte, 1995, p 20
- (15) (1 Ignacio Ramonait, Abécédaire partiel et partial de la mondialisation Edition plomb, paris, 1997pp 2et suit)
- (16) B. GUILHON, les firmes globales, Editions economica, paris 1998, p18.
- (17) P. KRUGMAN, M.OBSTFELD. ECONOMIE INTERNATIONALE EDITIONS NOUVEAUX HORIZONS PARIS 2009.
- (18) G. LAFAY, C.HERZOG M. FREUDENBERG D.UNAL.KENSENCI NATIONS ET MONDIALISATION OP CITEE P 68
- (19) G.KERBABDJIAN. GEMDED analyse économique et mondialisation six débats KARTHALA débats éditions Paris. 1999. P 174 ;
- (20) J.E.STIGLITZ. pour un commerce mondial plus juste, Editions FAYARD ,Paris 2007 , P17

**L'IMPACT DE LA MONDIALISATION SUR LES RELATIONS ECONOMIQUES
INTERNATIONALES**

- (21) P.DE SENARCLENS, critique de la mondialisation presses de la fondation nationale des sciences politiques , paris 2003,P33
- (22) – L.H.MARTIN, in J.P AUEGRET.P.LEMERRER .Economie de mondialisation. Opportunités et Fractures .De Boeck.Bruxelles2007.p228.
-R.KEOHANE, organisations internationales : quels fondements théoriques ? un problème économiques ; mondialisation et gouvernance mondiale
- (23) –S.KRASNER, in Economie politique internationale. S.PAQUIN Editions Moukchretien , Paris .2005 .p 82
- (24) –P.DE SENARCLENS, Critique de la mondialisation ; op. Citée p 10.
- (25) J.E.STIGLITZ, pour un commerce mondial plus juste, op. Citée .p 176.
- (26) –L.CARROUE, la mondialisation, SEDES.CNED. Paris, 2008.p146.
- (27) –O.CASTEL.LE Sud dans la mondialisation : quelles observations ? La découverte-Paris.2002.
- (28) – G.KEBABDJIAN,Analyse économique etmondialisation ;six débats, GEMD,opcitée ;p56.
- (29) J.FONTANEL, Organisations économiques internationales, Editions Masson, Paris, 1995, p3.
- (30) B.KOREMENOS.C.LIPSON.D.SNIDAL. »the rational design of international institution in international organization .vol 55 n° 4
- (31) J.M SIROËN. Relations économiques internationales, Editions Bréal. PARIS 2002 P 168
- (32) – J.N.SIROEN, Relations économiques internationales, op.citée P75.
- (33) – J.C.GRAZ, la gouvernance de la mondialisation ; Edition la découverte ; Paris ;2004.p35
- (34) –n.VIRALLY, définition et classification des O.E.I, in le concept d'organisation internationale, sous la direction de G.A.SAAB.UNESCO. Paris, 1980, p61.
- (35) –P.DE.SENARCLENS, critique de la mondialisation, op.citée ; p40
- (36) –P.DE SENARCLENS, les organisations internationales et l'ordre mondial ; les cahiers Français N° 302.2002.P12.
- (37) –A.PESME cité par I.BPOISSON in panorama analytique de quelques institutions de la gouvernance mondiale »rapport N° 37.2002 Rapport du conseil d'analyse économique. P76 et suiv.
- (38) –S.WATANABE.La stratégie de développement de la banque mondiale, revue du Tiers-monde .1997-1.p311.
- (39) –P.DVFOUR. La mondialisation : architecture financière et commerciale. Les cahiers Français, N°302.Op, citée. p56.
- (40) –M.C.SMOUTS, les organisations internationales, Armand cahier Paris 162.